

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau Question écrite n° 932

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la décision de la Commission européenne d'intenter une action en justice contre la France pour non-respect de la législation de l'Union européenne en matière de qualité de l'eau. Cette action souligne la nécessité pour le gouvernement français d'adapter la législation française sur l'eau. Or, le projet de loi sur l'eau voté en première lecture à l'Assemblée nationale en janvier 2002 a été retiré de l'ordre du jour du Sénat par le Gouvernement. Ce texte abondamment amendé par les parlementaires concernait également la gestion déléguée du service public de l'eau. Compte tenu des enjeux économiques, environnementaux et politiques de ce dossier, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement concernant une prochaine modification de la législation française sur l'eau.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au projet de loi sur l'eau. Le Gouvernement a décidé de ne pas poursuivre l'examen de ce projet de loi sur l'eau voté en première lecture par la précédente Assemblée nationale, non par désintérêt, mais parce qu'il a jugé que le texte, insuffisamment concerté, lui paraissait entaché de grandes faiblesses. Compte tenu des divers impératifs ou opportunités, il est prévu le partage des éléments constitutifs en quatre modules : l'élaboration en cours d'un projet de loi de transposition de la directive-cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000, qui devrait être impérativement voté dans le courant du 1er semestre 2003 ; le rattachement du volet inondations au projet de loi « risques » en cours de préparation ; l'organisation des responsabilités dans le domaine de l'eau qui interférera nécessairement avec la conduite de la décentralisation ; le module de la loi sur l'eau proprement dit qui fera l'objet d'une large concertation avec les acteurs concernés en vue d'un examen parlementaire en 2003-2004. C'est donc dans ce cadre que seraient traités les aspects relatifs à la gestion déléguée du service public de l'eau.

Données clés

Auteur : M. François Cornut-Gentille

Circonscription: Haute-Marne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 932

Rubrique: Eau

Ministère interrogé : écologie Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2726 **Réponse publiée le :** 2 décembre 2002, page 4616